

Conseil métropolitain du 14 décembre 2018

Nouveau siège de la Métropole Européenne de Lille : la Mission d'Information et d'Evaluation a rendu son rapport

Le 15 juin 2018, le Conseil métropolitain décidait la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) portant sur le projet de nouveau siège de la Métropole Européenne de Lille : le Biotope. Le rapport de la MIE a été présenté ce jour en Conseil métropolitain. Il en ressort que des 3 scénarii initialement envisagés pour le futur siège de la MEL (rénovation des bâtiments actuels, construction d'une tour sur le site actuel et location du bâtiment Biotope), celui du Biotope est bien le scénario offrant le plus de sécurité juridique et financière, comme cela avait été présenté aux élus en février 2018.

Composée de 18 membres, dont 17 élus métropolitains, la MIE était présidée par Daniel Chabanol, Conseiller d'Etat Honoraire, et avait pour rapporteur Rudy Elegeest, Conseiller métropolitain. La Mission d'Information et d'Evaluation avait pour objectif de permettre une information précise sur les aspects juridiques et financiers qui ont conduit au choix du Biotope.

Pour ce faire, le comité s'est réuni à plusieurs reprises et a auditionné des personnalités extérieures indépendantes, ainsi que des représentants des services métropolitains et des parties prenantes au contrat.

Les membres de la MIE se sont penchés sur l'aspect juridique du projet Biotope. Leurs travaux ont permis de démontrer que le montage contractuel choisi (BEFA) était, au regard du contexte, le montage offrant la meilleure sécurité juridique.

La MIE s'est aussi intéressée aux coûts de l'opération. Les échanges avec les services de la MEL, les experts externes et les acteurs du dossier ont permis de résoudre les écarts méthodologiques et d'aboutir à la production d'un tableau financier qui conclut à un coût financier annuel de l'opération Biotope d'ici 2037 de 4,7 millions d'euros, à comparer au coût des bâtiments actuel de 6,9 millions d'euros par an.

La MIE a donc permis de compléter l'information des élus métropolitains, et plus largement des citoyens qui viendraient à s'interroger sur les motifs du choix du Biotope, mais aussi de lever les incompréhensions et les incertitudes sur le montage juridique et le plan de financement de l'opération. Ce même mode de financement est d'ailleurs déjà utilisé par d'autres collectivités comme la Région Ile-de-France ou la métropole Aix-Marseille Provence.

Le rapport de la MIE est disponible sur demande.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contact presse

Clarisse Neveu

cneveu@lillemetropole.fr

03 20 21 65 88